



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 24 mai 2011 à 13 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire et renonciation à l'avis de convocation
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rapport des architectes suite au dépôt de soumissions pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;
- 4- Demande d'ajustement d'honoraires des architectes;
- 5- Période de questions;
- 6- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 327-05-11**

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**DE** renoncer à l'avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du comité administratif de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**RÉSOLUTION 328-05-11**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Édifice de la Matanie**

Les membres du comité administratif ont rencontré monsieur Jean Dallaire, architecte, et monsieur Pascal St-Pierre, de la firme Dessau, en réunion de travail dont l'objectif était de prendre connaissance du rapport et des recommandations de l'architecte, monsieur Jean Dallaire, relativement à l'analyse de la soumission déposée le 18 mai 2011 pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie.

**RÉSOLUTION 329-05-11**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – RECOMMANDATIONS RELATIVES TRAVAUX DE RÉNOVATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance du rapport et des recommandations présentées par monsieur Jean Dallaire, architecte, suite à son analyse de la soumission de *Duotech Constructions inc.* reçue le 18 mai 2011, pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le rapport de l'architecte, la soumission déposée est conforme, le montant proposé est inférieur aux estimations et que par conséquent, il est souhaitable de faire procéder à la réalisation de l'ensemble des travaux prévus, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de Matane d'accepter la soumission de *Duotech Constructions inc.* au montant de 2 327 510,98 \$ incluant les taxes, et pour la réalisation de l'ensemble du projet, soit les blocs 1 à 6 identifiés au devis et sur le formulaire de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 330-05-11**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de la demande d'ajustement d'honoraires déposée par Jean Dallaire, architectes, de même que des explications de monsieur Dallaire;

**CONSIDÉRANT** les règles applicables aux honoraires professionnels et le calcul révisé des honoraires en fonction des résultats de l'appel d'offres soit :



Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution  
ou annotation

**Honoraires Plans et devis**

Selon estimation étude préliminaire de 2 000 000 \$ de travaux .....67 546 \$  
Selon valeur des travaux estimés à l'appel d'offres 3 080 193 \$.....103 882 \$  
Majoration de 36 426 \$ - 4 500 \$ déjà autorisé = Ajustement .....**31 926 \$**

**Honoraires Surveillance**

Selon estimation étude préliminaire de 2 000 000 \$ de travaux ....16 886,00 \$  
Selon valeur réelle des travaux à l'appel d'offres 2 327 510 \$.....19 646,86 \$  
Majoration de 2 760,86 \$ = Ajustement .....**2 760,86 \$**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de Matane d'accepter la demande d'ajustement des honoraires professionnels additionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

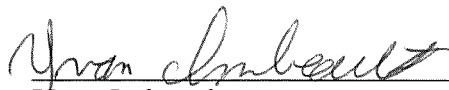
**PÉRIODE DE QUESTIONS**


---

**RÉSOLUTION 331-05-11**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Yvan Imbeault  
Préfet

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Yvan Imbeault, préfet